



ARRÊTÉ RH N° 2025/022
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
POUR L'ANNEE 2025
Décision applicable à compter du 3 avril 2025

Le Président de la Communauté de Communes Levroux Boischaut Champagne,
VU le code de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté en date du 24 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BERTHAULT Nicolas	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions du code de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Levroux, le 20 mars 2025

Le Président,
Alexis Rousseau-Jouhennet

Publié le :

